

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 9 mars 2021

Salle communale

Séance ouverte au public



Protection sanitaire mise en place)

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Guy MUSY - EPA	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Jérôme JACQUIER - PLR			

Administration : M. Guy REYFER – Secrétaire général.

Excusé-e-es-s : /

Public : 1 personne.



ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 février 2021.**
2. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
3. **Communication(s) du bureau.**
4. **Rapports des commissions.**
 - ❖ Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 26 janvier 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
 - ❖ Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 24 novembre 2020. Mme Anita PORDES, Présidente.
5. **Projet de délibération.**
 - **Délibération N° 2020-2025 D – 027** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCoM, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCoM pour répondre aux différents préavis des services du canton.
6. **Projet de motion.**
 - **Motion N° 2020-2025 M – 002** – Bibliothèque extérieure : « Prolongeons la vie des livres ».
7. **Projet(s) de résolution(s).**
8. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
9. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
10. **Question(s) écrite(s) ou orale(s).**

M. le Président, Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance à 20h.00, salue l'Assemblée et le public.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 février 2021.

Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 février 2021.

A la page 5, M. Giuseppe RICCIUTI signale une erreur de syntaxe, soit : MM. GUBELMANN et RICCIUTI **approuvent** (pluriel). A la page 10, ajouter la fin de la phrase, soit : [...] l'attention **qui sera portée**.

Concernant la sous-commission ad hoc En Bézaley M. Jean-Luc RICHARDET demande de corriger la formulation de la décision, soit : **le renvoi à la commission urbanisme et constructions et la création d'une sous-commission composée d'un membre par groupe**.

La parole n'étant plus demandée et tenant compte des modifications demandées, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.



M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire informe qu'il présentera un projet de résolution au point 7 (2020-2025 – R 001) de l'ordre du jour, concernant la volonté des CFF de supprimer les cartes journalières des communes dès 2023.

En outre, M. le Maire informe qu'il demandera un point supplémentaire à l'ordre du jour (point 11), soit une information sur les préavis des demandes de naturalisation, point qui sera traité à huis clos, conformément à la législation en vigueur.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour ajouter un point supplémentaire au présent ordre du jour, à traiter en fin de séance, soit le point 11.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs » pour le rapport de la séance du mardi 26 janvier 2021.

- a) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 26 janvier 2021 Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Anita PORDES, Présidente de la commission « Urbanisme et constructions » pour le rapport de la séance du mardi 24 novembre 2020.

- b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 24 novembre 2020. Mme Anita PORDES, Présidente.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Anita PORDES pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit le projet de délibération.

Point 5 – Projet de délibération.

Délibération No 2020-2025 – D 027

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCom, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCom pour répondre aux différents préavis des services du canton.

Mme Anita PORDES annonce que le groupe PLR votera favorablement la délibération n°2020-2025 D- 027, car il est important d'aller de l'avant. Toutefois, il tient à mettre en évidence que les gros moyens financiers engagés dans les travaux de réflexion sur les espaces publics de la commune, dans le cadre de la révision du plan directeur communal, bénéficient principalement le centre du village d'Anières et la zone du Floris au détriment des hameaux de Bassy et Chevrens, ainsi que des chemins des Hutins et de Sous-Chevrens.

Le PLR souhaite vivement qu'à l'avenir ces études tiennent aussi compte de ces lieux, afin qu'ils fassent partie intégrante de la beauté et de l'harmonie de la commune.

A ce sujet, le groupe PLR restera très attentif à ce que l'amélioration de la qualité de vie souhaitée dans le village ne vienne pas péjorer celle du reste de la commune.

Mme l'ADJOINTE Claudine HENTSCH tient à préciser que le PDCom sur lequel porte ce projet de délibération est en fait une étude de toute la commune, y compris la zone de densification, la zone 5 villa, les accès appelés chemins des écoliers qui viennent de l'extérieur du village vers l'intérieur ainsi que les accès aux parcelles privées. Cela fait partie intégrante du PDCom qui n'est pas uniquement concentré sur le centre du village.

* ajoute
M. le Maire ~~voulait ajouter~~ qu'il y a eu une concertation de tous les habitants qui ont été invités à faire part de leurs idées, de leurs suggestions, et ceci où que ce soit sur la commune.

Mme l'ADJOINTE Claudine HENTSCH rappelle que cette concertation est un des points du projet de délibération, d'où l'engagement supplémentaire de crédit. Au départ, elle avait été estimée à CHF 100'000.- mais on a remarqué rapidement que les dossiers étaient trop nombreux. La commission PDCom a été avertie de ce fait en septembre 2019 et elle a préavisé favorablement à l'unanimité les moyens financiers pour pouvoir analyser tous ces dossiers.

M. Eric WEHRLI a une question concernant le montant de CHF 87'000.- destiné à la visite virtuelle du village. Il se demande si celle-ci est indispensable.

Mme l'ADJOINTE Claudine HENTSCH indique que l'entreprise à qui avait été confié cette visite virtuelle n'ayant pas avancé, la Commune s'est tournée vers l'HEPIA qui a fait les films de synthèse présentés lors de la deuxième séance de la restitution publique du PDCom. Pour rappel, la révision du PDCom a démarré en 2017 et un crédit d'engagement de CHF 280'000.- avait été voté dans lequel était inclus le montant de CHF 40'000.- pour l'étude du master plan. Ce montant a été confirmé en séance du Conseil municipal du 16 mai 2017. Par la suite, une réelle concertation a été intégrée et elle avait été estimée à l'époque à CHF 100'000. Elle avait été préavisée favorablement lors d'une séance de la commission ad hoc du mois de mai 2018 qui avait également décidé que le montant devait faire partie d'un crédit d'engagement complémentaire à voter à la fin de la révision du PDCom. En septembre 2019, il a été effectivement constaté que les interviews et les participations des Aniérais était plus importants que prévus, d'où le passage de CHF 100'000.- à CHF 152'000.

*



Corr. demandée
au CM du 18.05.21



La commission ad hoc, à nouveau à l'unanimité, a préavisé favorablement ce montant ainsi qu'une journée de brainstorming à hauteur de CHF 20'000.- et l'insertion de tous les résultats à hauteur de CHF 18'000.- Tous ces éléments font partie du projet de délibération.

Pour terminer, Mme l'ADJOINTE Claudine HENTSCH annonce que le PDCom ayant été envoyé au Canton pour circuler dans les services cantonaux concernés, il s'agira de répondre aux différents préavis exprimés. Les honoraires des mandataires pour faire ce travail ont été estimés à CHF 50'000.- et ils sont aussi inclus dans la délibération qui se monte dorénavant à CHF 240'000.-

M. Yves GUBELMANN remarque que l'on va dépasser le demi-million. Si ce coût avait été su dès le départ, aurait-on voté de la même manière ?

Mme l'ADJOINTE Claudine HENTSCH pense que la commission PDCom a quand même voté ces montants au fur et à mesure. Comment aurait-elle pu dire que le projet a assez coûté et qu'il convient de l'arrêter. Il est vrai qu'on aurait pu éviter la journée de brainstorming mais elle a permis d'étoffer le PDCom.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI voulait revenir sur l'intervention de Mme Anita PORDES en disant qu'elle partageait aussi cette préoccupation par rapport à l'aménagement prévu dans le Village à travers le PDCom. Son groupe a déjà fait part de ses craintes par exemple sur la route d'Hermance qui va être mise à 30 km/h avec les répercussions que cela pourrait avoir sur la traversée de Bassy et de Chevrens. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI croit néanmoins que M. Le Maire les a bien entendues puisqu'il a dit qu'elles allaient être traitées en urgence à la commission d'assainissement.

M. le Maire confirme qu'un projet de mobilité de stationnement dans la commune doit être traité et certains secteurs concernés en urgence. Il en parlera tout à l'heure car il y a d'autres éléments qui doivent être renvoyés en commission.

M. Yves GUBELMANN revient sur l'intervention de Mmes BARBEZAT-FORNI et PORDES. Il souhaiterait savoir si l'exécutif serait en mesure d'assurer que l'allègement du trafic ou en tout cas la régulation du trafic dans la rue centrale du village ne se fera pas au détriment de la route de Chevrens.

M. Le Maire ne peut pas décider sur le siège, mais les études ont été lancées et rien n'est encore fixé.

M. Yves GUBELMANN pose la question parce que beaucoup de plans présentés donnent une idée de ce qui pourrait peut-être un jour arriver. Or, on voit clairement que le trafic est dévié à droite quand on arrive dans le village et c'est très préoccupant. Ce ne sont pas des justifications qui sont attendues mais l'assurance que ce message sera entendu.

M. le Maire prend note de la demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de cette délibération N° 2020-2025 D – 027.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 027 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCom, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCom pour répondre aux différents préavis des services du canton.

M. le Président propose les trois choix dont dispose le Conseil municipal, soit la discussion immédiate, le renvoi en commission (déterminer laquelle) et le report à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. le Président suggère une pause de quelques minutes afin que chaque groupe puisse se concerter.



[Pause]

A la reprise, M. le Président prend note que les trois groupes sont en faveur de la discussion immédiate.

M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 – D 027

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCoM, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCoM pour répondre aux différents préavis des services du canton.

Vu la délibération N° 2015-2020 D - 025 du 19 avril 2016 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un 1^{er} crédit d'étude de TTC 40'000 F destiné à des réflexions sur l'aménagement du territoire et la définition d'une stratégie de mise en œuvre en vue de la mise à jour du Plan directeur communal (PDCoM) de la commune d'Anières », exécutoire à l'issue du délai référendaire du 06.06.2016 ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D - 062 du 16 mai 2017 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 280'000 F destiné à la révision du plan directeur communal – PDCoM », approuvée par le Département présidentiel le 4 juillet 2017 ;

Vu le décompte actuel des travaux s'élevant au 1^{er} mars 2021 à TTC 509'589.80 F ;

Vu la présentation du dossier relatif à la révision du PDCoM de la commune d'Anières, tout au long de la procédure à la commission « Urbanisme et constructions » et à la commission ad hoc « PDCoM » ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide par 16 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'investissement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCoM, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCoM pour répondre aux différents préavis des services du canton.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies dans le crédit d'investissement de TTC 280'000 F voté le 16 mai 2017 (délibération No 2015-2020 D – 062) « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 280'000 F destiné à la révision du plan directeur communal – PDCoM », approuvée par le Département présidentiel le 4 juillet 2017.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit le projet de motion.



Point 6 – Projet de motion.

Motion N° 2020-2025 M – 002 – Bibliothèque extérieure : « Prolongeons la vie des livres ».

M. le Président passe la parole aux auteurs de la motion.

Mme Anita PORDES indique que le groupe PLR Anières a souhaité proposer cette motion de bibliothèque extérieure afin d'améliorer la qualité de ce mode d'échange dans la commune et ainsi encourager une démarche littéraire et solidaire. Le groupe PLR a en effet constaté que les infrastructures actuelles mises en place à Anières pour le troc de livres pourraient être mieux adaptées.

Le modèle présenté est un mobilier urbain de qualité où l'on pourra y choisir aisément des livres et déposer des ouvrages pour d'autres lecteurs ou lectrices. Comme indiqué dans la motion, le groupe PLR s'est inspiré d'un concept de bibliothèque réalisé à Bienne grâce à l'association Schronk avec le soutien de la Fondation Christophe Meriam qui a réalisé les plans. Il est également convaincu que son esthétique ludique attirera inmanquablement les regards et des publics qui n'ont pas forcément l'habitude de s'intéresser à la lecture.

Sa fabrication pourrait être confiée à une entreprise locale et habillée aux couleurs et valeurs de la commune. L'emplacement quant à lui reste à définir. Sa bonne tenue pourrait être assurée par des bénévoles « amoureux des livres » prêts à offrir une ou deux heures par mois afin d'en prendre soin.

Le groupe PLR remercie l'assemblée de son attention et espère que cette proposition trouvera un écho favorable auprès de tous.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme BARON-LEVRAT déclare ce qui suit :

- Le groupe EPA salue la motion déposée par le PLR et rejoint la volonté d'encourager la lecture ainsi que le partage en favorisant la prolongation de la vie des livres. Il votera donc favorablement cette motion.
- Cependant Ensemble pour Anières souhaite apporter quelques souhaits et réserves lors du traitement de cette motion :
 - Une réserve quant à la structure proposée dans la motion qui, compte tenu de sa taille et de son socle, pourrait nécessiter une autorisation de construire ou tout au moins une APA, et ralentir la mise en oeuvre.
 - Une seconde réserve quant à l'emplacement. En effet, si le cœur du village est tout à fait pertinent pour accueillir cette bibliothèque, celui-ci va connaître dans les toutes prochaines années des travaux et des chantiers qui pourraient en péjorer l'accessibilité.
 - Ainsi, ceci incite peut-être à s'orienter vers le choix d'une structure plus légère et amovible.
 - Par ailleurs, EPA rejoint la volonté de confier la réalisation de cette structure à une entreprise locale comme mentionnée dans la motion et idéalement à une entreprise ou institution de réinsertion socio- professionnelle. Les EPI (Établissements publics pour l'intégration) pourraient par exemple être une piste.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote d'entrée en matière.

L'entrée en matière étant acceptée, M. le Président fait voter l'un des trois choix dont dispose le Conseil municipal, soit, la discussion immédiate, le renvoi en commission (déterminer laquelle) et le report à la prochaine séance du Conseil municipal.



À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la motion à la commission Sociale, Culture et Loisirs.

Motion 2020-2025 M – 002

Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants : Claire Thibault-Bulliard, Corinne Alhanko-Bauer, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Giuseppe Ricciuti.

Proposition de motion

Bibliothèque extérieure : "*Prolongeons la vie des livres*"

Vu les articles vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111

Le Conseil Municipal d'Anières considérant que :

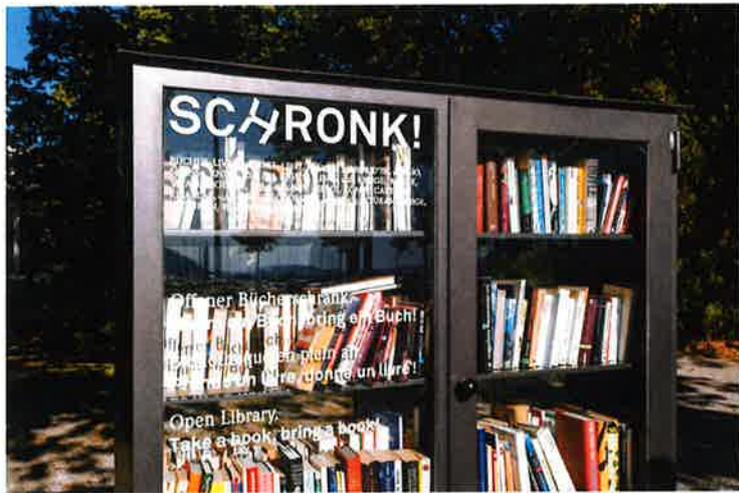
- Les infrastructures actuelles mises en place à Anières pour le troc de livres pourraient être mieux adaptées à ce mode d'échange.
- L'ancienne cabine téléphonique qui fait actuellement office de bibliothèque de rue est vouée à disparaître avec la rénovation de la mairie.
- L'emplacement prévu à cet effet devant l'épicerie ne protège pas les livres de manière optimale et ne met pas en valeur ce mode d'échange.

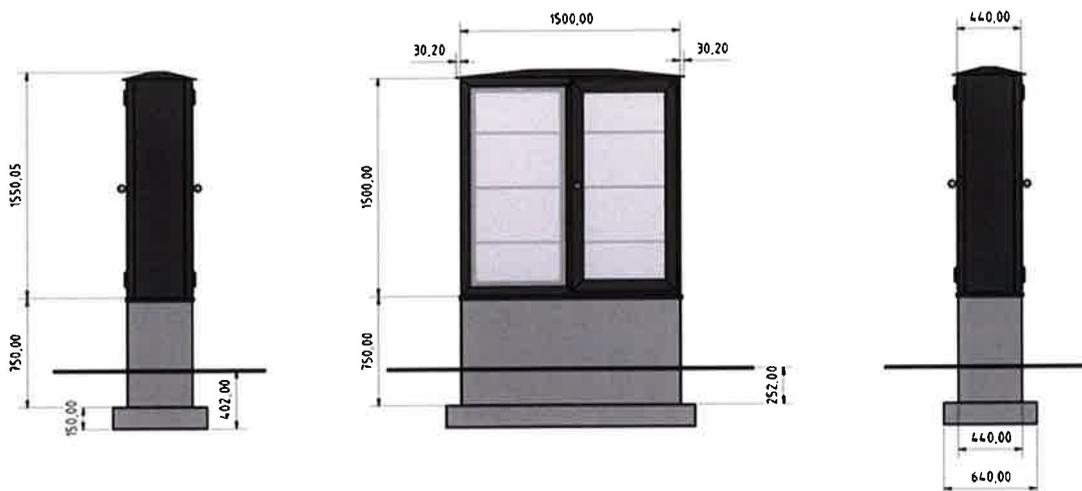
il invite l'Exécutif à :

- Présenter les modalités requises pour la mise en place d'une bibliothèque extérieure, selon le modèle présenté ci-après.
- Encourager une démarche littéraire et solidaire.
- Développer une démarche éco-citoyenne.

Proposition de motion – Exposé des motifs

- Les bibliothèques extérieures offrent une seconde vie aux livres. Les habitants les amènent et les rangent sur les étagères. Tout le monde peut venir chercher un livre ou en déposer un.
- Nous nous sommes inspirés d'un concept de bibliothèque né à Bienne grâce à l'association Schronk (mot d'argot qui signifie « armoire ») avec le soutien de la Fondation Christoph Merian qui a réalisé les plans. Madame Barbara Meyer Cesta, Présidente de l'association Schronk, <https://www.schronk.ch/> détient les plans et les droits de distribution.
- Ces bibliothèques ont été installées à Bâle, à Bienne, à Olten et sur la commune de Corcelle-Cormondèche.





- Nous proposons ce type de bibliothèque car il s'agit d'un mobilier urbain de grande qualité au service de tous, qui invite à prendre soin des livres et à adhérer à ce mode de partage.
- Les matériaux utilisés à savoir du béton pour le socle, du verre sécurisé et de l'acier pour la structure, sont appropriés pour ce type d'usage.
- Sa fabrication pourrait être confiée à une entreprise locale et « habillée » aux couleurs de la commune. La vitrographie pourrait également être utilisée avec l'impression de citations d'auteurs ou autres.
- Le coût à prévoir est d'environ CHF 5'000.-.
- Le « tonneau à livres » devant l'épicerie pourrait quant à lui être mis à disposition de la population pour l'échange d'objets divers.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le projet de résolution.

Point 7 – Projet de résolution.

Résolution N° 2020-2025 – R 001

« Pour le maintien des cartes CFF journalières communales et la promotion concrète des transports publics »

M. le Maire pense que chacun aura pu lire dans les journaux que les partenaires Alliance Swisspass qui offrent les prestations de la carte journalière CFF communale ont décidé de la supprimer. Cette carte a beaucoup de succès dans les trois communes du CoHerAn. D'ailleurs, c'est un bel exemple de collaboration intercommunale. Chacun trouvera à sa place un projet de délibération avec tous les considérants que M. le Maire ne va pas énumérer.

L'exécutif a décidé de s'opposer à cette suppression. M. le Maire a appris par ailleurs que les groupes politiques s'apprêtaient également à préparer une résolution mais si elle venait au Conseil municipal, elle ne pourrait passer qu'en avril. En la proposant lui-même, l'exécutif peut la présenter déjà aujourd'hui.

M. le Maire propose une discussion immédiate suivi d'un vote.



M. le Président ouvre la discussion.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI va dans le sens de ce que dit M. le Maire. Les trois chefs de groupe devaient se rencontrer tout à l'heure pour mettre en place une résolution après en avoir discuté dans leur groupe respectif. La résolution qui est présentée ce soir tombe au bon moment et elle est en bonne adéquation.

M. le Président fait voter l'entrée en matière.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour la Résolution N° 2020-2025 – R 001.

Résolution N° 2020-2025 – R 001

L'entrée en matière étant acceptée, M. le Président fait voter l'un des trois choix dont dispose le Conseil municipal, soit, la discussion immédiate, le renvoi en commission (déterminer laquelle) et le report à la prochaine séance du Conseil municipal.

À l'unanimité (16 oui), la discussion immédiate sur la résolution est acceptée.

M. le Président donne lecture de la résolution.

Résolution N° 2020-2025 – R 001

« Pour le maintien des cartes CFF journalières communales et la promotion concrète des transports publics »

Considérant :

- ↓ Que la mise à disposition de cartes journalières CFF par les communes est une prestation reconnue et appréciée par les citoyens de la commune depuis maintenant 20 ans ;
- ↓ Que cette prestation, réalisée conjointement par les trois communes d'Anières, Corsier et Hermance pour leurs habitants, est un bel exemple de coopération intercommunale réussie ;
- ↓ Qu'aucune alternative n'est pour l'instant proposée par Alliance SwissPass pour remplacer la mise à disposition de cartes journalières CFF par les communes ;
- ↓ Que le signal donné par la suppression de cette prestation à la population n'est ni lisible, ni en cohérence avec les politiques menées dans le domaine des transports, tant à l'échelle locale, régionale que nationale ;
- ↓ Que les arguments avancés pour justifier cette suppression sont manifestement infondés car contraires à l'expérience des communes par rapport à la mise à disposition de ces cartes ;
- ↓ Qu'une telle décision met en péril un des piliers de la politique communale de mobilité ;
- ↓ Que la construction d'une politique de mobilité crédible ne peut résulter que de décisions mûrement réfléchies et concertées avec tous les acteurs concernés.

Vu le rôle social joué par cette prestation pour toute une partie de la population aux moyens financiers limités ;

Vu l'urgence climatique déclarée par les autorités cantonales et la nécessité de favoriser les moyens de transports les plus respectueux de l'environnement, en particulier les transports publics ;

Vu les efforts importants menés depuis plusieurs décennies dans le canton de Genève pour développer et promouvoir les transports publics ;

Vu la volonté de la commune d'Anières d'offrir des prestations utiles et de qualité à ses habitants ;



Sur proposition du Maire et des Adjoints ;

le Conseil municipal

déclare

par 16 oui (Unanimité) – 0 Non - 0 abstention

- Affirmer sa volonté de favoriser l'usage des transports publics par ses habitants, sous différentes formes complémentaires, à travers une politique communale de la mobilité dont la mise à disposition de cartes journalières CFF à prix préférentiel fait partie intégrante ;
- S'opposer à la décision unilatérale d'Alliance SwissPass de supprimer la prestation de mise à disposition de cartes journalières CFF par les communes à l'horizon 2023 ;
- Demander qu'aucune décision dans ce domaine ne soit prise sans concertation et sans qu'une alternative crédible à cette prestation ne soit discutée et validée préalablement par tous les acteurs ;
- Demander à l'exécutif communal de faire sienne la position du Conseil municipal, de la relayer auprès de toutes les instances municipales, cantonales et fédérales concernées et de l'appuyer par tous les moyens à sa disposition.

M. Alexandre SOUCAS pose la question de savoir si cette résolution passera devant le Conseil municipal des communes de Corsier et d'Hermance.

M. le Maire informe qu'il va leur communiquer la décision qui a été prise ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Propositions du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire souhaiterait renvoyer en commission le projet d'aménagement d'une terrasse au Floris.

Renvoi en commission du projet d'aménagement d'une terrasse au Floris.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette proposition.

À l'unanimité (16 oui), l'entrée en matière est acceptée.

M. le président fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi du projet d'aménagement d'une terrasse au Floris à la commission ad hoc pour étude.

M. le Maire annonce qu'une séance est agendée le mardi 16 mars 2021 à 18h00 à la Mairie. Les documents sont sur CMNet dès le lendemain.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet d'aménagement d'une terrasse au Floris à la commission ad hoc pour étude.

M. le Maire informe qu'il y aura des travaux aux abords de l'école, plusieurs chantiers, et ce sera dangereux pour les enfants. L'Exécutif souhaiterait engager une patrouilleuse scolaire pour les deux ans que vont durer les travaux.

Renvoi en commission du dossier sur les patrouilleuses scolaires.



À l'unanimité (16 oui), l'entrée en matière est acceptée.

M. le président fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi en commission sécurité & développement durable.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du dossier sur les patrouilleuses scolaires à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. le Maire pense que chacun aura remarqué qu'au chemin des Courbes, trois chantiers sont ouverts et un autre encore à l'angle chemin de Bassy / Courbes. Il a été alerté par des habitants que des chantiers engendraient beaucoup de problèmes et qu'il y avait également un souci par rapport à l'accès à la clinique pour les ambulanciers, avec le passage des camions et des véhicules.

En vertu du transfert de compétences du Canton aux communes depuis le 1^{er} janvier par rapport à la réglementation du trafic, les signaux de signalisation prescriptive en cas de chantier et les marquages sont désormais à la charge du canton. Mais c'est uniquement sur le réseau de quartier communal non structurant, la route d'Hermance, celle de Thonon et celle de l'Hospice échappant à ce transfert. L'exécutif a l'intention de prendre un arrêté sur ces chemins ce qui permettra aussi aux APM d'intervenir.

Renvoi de la sécurisation des abords de chantiers sur le réseau communal.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette proposition.

À l'unanimité (16 oui), l'entrée en matière est acceptée.

M. le Président fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi en commission assainissement.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du dossier du dossier concernant la sécurisation des chantiers sur le réseau communal en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Vallon de l'Hermance

M. le Maire voulait revenir sur la question posée par Mme Yvonne GUSTAFSON lors du dernier Conseil municipal. Il connaît bien cette problématique car il travaille de concert avec la Fondation du Vallon



de l'Hermance depuis longtemps également pour inviter les services de l'État à se préoccuper des troncs qui obstruent la rivière. Il a demandé au service technique intercommunal de faire un rapport et un compte-rendu visuel a été envoyé au Canton. Des points ont été identifiés selon le degré d'intervention et une opération de nettoyage aura lieu cette année, si possible au printemps, en mai, avant l'arrivée des promeneurs.

En ce qui concerne le chemin qui borde l'Hermance, le Canton a décidé de prendre en charge sa sécurisation. Il passerait tous les quatre ans et le premier passage serait coordonné avec l'intervention par rapport au cours d'eau. Quant au chemin privé, la coordination des travaux était faite par un membre de la Fondation qui est malheureusement décédé. Une rencontre est prévue à la fin de ce mois avec le service des forêts de l'État qui s'occupera de la sécurisation du chemin au niveau des arbres et des branches. Les passages se feront selon le plan de gestion forestier et cela sans prévenir ni la commune, ni les privés.

Concernant la stabilité du terrain, un membre nouvellement élu à la Fondation s'occupera de gérer toutes les tâches courantes et qui comprennent également l'entretien du chemin. Enfin, bonne nouvelle, malgré la diminution de leurs effectifs, la protection civile offrira quand même une semaine de travaux sur le bord de l'Hermance.

M. Jean-Luc RICHARDET remercie de ces informations mais il aurait deux sujets à communiquer, d'une part, le manque de signalisation pour les cyclistes et les cavaliers et d'autre part, l'absence de corbeilles pour recueillir les déchets.

M. le Maire répond que c'est la Fondation qui traite de cela. Il y aura effectivement une nouvelle signalétique qui sera apposée et des barrages pour empêcher les cyclistes et les chevaux d'emprunter le chemin. Par rapport aux déchets, M. le Maire avait été étonné de constater que le chemin était propre ce qui signifie que l'équipe passe régulièrement. En revanche, il conviendra d'identifier les endroits fréquentés où il faut poubelles.

Selon M. Guy MUSY, les panneaux apposés ne suffisent pas car l'itinéraire du Vallon de l'Hermance est référencé et on le trouve sur internet. Il faudrait que les clubs de cyclistes informent leurs membres.

- M. le Maire prend note de la suggestion.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT a une petite question de compréhension. M. le Maire a évoqué le fait que l'entretien était réalisé en partie par le Canton en passant tous les quatre ans. Peut-on s'assurer qu'il y a évidemment un passage suite à une tempête ou à des événements particuliers ?

M. le Maire répond que le service technique des affaires communales donne deux jours par année pour nettoyer les branches qui sont en travers du chemin. Cependant, certaines interventions doivent être réalisées par des spécialistes pour des raisons de sécurité. A Mme Denyse BARBEZAT-FORNI qui demande s'il y a une collaboration avec la France voisine, M. le Maire indique que la Fondation doit comporter au minimum un membre de l'exécutif de trois communes, Hermance, Anières et le Chens/sur/Léman. Enfin, M. le Maire transmettra les remerciements du Conseil au comité de la Fondation.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.



Point 10 – Questions écrites ou orales.

M. le Président passe la parole à M. Eric WEHRLI.

Installation de défibrillateurs

M. Eric WEHRLI demande où on en est avec l'installation des défibrillateurs sur la commune d'Anières et si on envisage de lancer un tout ménage pour information à la population.

M. le Maire répond que tous les défibrillateurs sont commandés à l'exception d'un seul au chemin des Courbes et qui demande l'installation d'un panneau solaire afin d'éviter de le raccorder sur le secteur. La population sera ensuite informée.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

Séance sur l'intercommunalité

M Jean-Luc RICHARDET adresse ses remerciements pour avoir organisé conjointement avec les exécutifs de Corsier et d'Hermance la soirée sur l'intercommunalité. Les conseillers municipaux qui étaient présents ont pu s'enrichir des propos tenus par Me Wisard qui est un excellent juriste en droit administratif. En revanche, M. Jean-Luc RICHARDET dit avoir éprouvé un certain malaise à l'écoute de propos des exécutifs des communes d'Hermance et de Corsier qui montraient quelques discordances.

M. le Maire rappelle que la séance était destinée à trouver une formule juridique à donner à CoHerAn. Il a cru déceler chez les conseillers municipaux le besoin de plus d'informations avant de prendre position. Le maire de Corsier a d'ailleurs demandé un retour conseillers municipaux pour le 15 avril, date que M. le Maire trouve trop précoce.

M. le Président passe la parole à M. Guy MUSY.

Information sur les chantiers dans la Commune

Pour le groupe EPA, M. Guy MUSY indique qu'il est important que les gens de la Commune soient bien informés sur le déroulement des chantiers. Il suggère de placer des panneaux explicatifs.

- M. le Maire prend note de la demande.

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

Suivi de la séance sur l'intercommunalité

Mme Corinne ALHANKO-BAUER n'a malheureusement pas pu participer à la séance du 4 mars sur l'intercommunalité. Elle souhaiterait savoir si un rapport sera établi.

M. le Maire répond que la présentation sera transmise mais il faut savoir que l'exposé de Me Wisard est très pointu. Il se posait d'ailleurs la question de savoir s'il ne vaudrait pas la peine d'inviter Me Wisard à un prochaine séance du Conseil municipal d'Anières.



Problème de canalisation à Chevrens

M. le Président passe la parole à Mme Yvonne GUSTAFSON.

Mme GUSTAFSON signale une canalisation percée au chemin du Courson. De l'eau coule en permanence.

M. le Maire en prend note.

Mme Anita PORDES informe que le problème va être réglé prochainement.

M. le Président passe la parole à M. Philippe GAILLARD.

Listing des chantiers en cours et à venir

M. Philippe informe que le groupe EPA souhaite que l'exécutif fournisse un planning de tous les chantiers en cours et à venir, publics et privés.

M. le Maire examinera les autorisations de construire pour savoir si elles peuvent être mises sur la liste.

Mme Claudine HENTSCH annonce qu'un tableau est en cours de réalisation comportant également les chantiers privés tout en sachant que les informations sont aussi sur le SITG /site de l'État. L'idée serait de projeter tous les chantiers sur une image 2 D.

M. Jean-Luc RICHARDET fait remarquer que si la tâche est aisée pour les chantiers communaux, en revanche, c'est plus difficile pour les chantiers privés pour lesquels un avis d'ouverture est nécessaire même s'il y a eu autorisation de construire.

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN.

Mobilitri

M. Yves GUBELMANN aimerait savoir si l'exécutif a déjà un retour sur le système Mobilitri qui a été mis en place de la part des utilisateurs et surtout des non-utilisateurs. Il a eu des échos selon lesquels cela ne marchait pas toujours aussi facilement, que certains objets encombrants ne pouvaient pas être enlevés.

M. le Maire répond que l'on commence à avoir des retours des habitants. Certains trouvent que le système est bien, d'autres ont besoin d'assistance donnée par la Mairie. Par rapport au service d'enlèvement, le souci est lié aux personnes âgées ou à mobilité réduite, le nombre d'objets encombrants à lever étant limité à 7. Des discussions sont en cours avec les entreprises partenaires de Mobilitri.

M. Jean-Luc RICHARDET fait remarquer qu'auparavant, il y avait le réemploi de ce qu'on déposait au bord de la route. Cette pratique va se perdre.

M. le Maire répond que cet aspect n'est pas perdu car les choses peuvent être récupérées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, point supplémentaire, selon l'accord du Conseil municipal au point 2 de l'ordre du jour « Discussion et approbation de l'ordre du jour ».

Point 11 – Point supplémentaire (v/point 2 « Discussion et approbation de l'ordre du jour »). Naturalisations.



M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, conformément au point 2 du présent ordre du jour « Discussion et approbation de l'ordre du jour ».

M. le Maire propose l'ouverture du huis clos pour donner une information importante aux membres du Conseil municipal, conformément au règlement du Conseil municipal (LC 02 111), art. 17 Huis clos, alinéa 1 lettre c) et alinéas 2 et 3.

M. le Président ouvre le huis clos à 21h30.

[...]

M. le Président ferme le huis clos à 21h.41.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h.45.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI

Annexes :

- Rapports des commissions
- Présentation du dossier relatif aux abords de l'Hermance.